

SYLVIE FOUANON, RESTAURATRICE DE PIANOS

« Donner ses compétences à la justice »

Maître artisan en métiers d'art, Sylvie Fouanon restaure des pianos depuis 30 ans. En 2009, son atelier Pianos Balleron (Paris) obtient le label EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant). Pour prolonger ce parcours d'excellence, Sylvie Fouanon postule à la fonction d'expert judiciaire. Après appréciation de ses compétences et enquête de moralité, l'artisanne est inscrite sur la liste d'experts de la cour d'appel de Paris en décembre 2011.

Dégât des eaux, litige entre assurances... : Sylvie Fouanon intervient à la demande des magistrats ou des justiciables pour émettre un avis technique qui, s'il ne s'impose pas au juge, est déterminant. « Nous devons être impartiaux. Dire le probablement vrai et le certainement faux. » La restauratrice s'est familiarisée avec la sphère judiciaire : « Nous bénéficions de formations, mais cela reste très compliqué. De nombreuses personnes vérifient ce que l'on fait. Sans compter que notre expertise nous engage pour longtemps ». La tâche est synonyme de stress... et de temps. « Dès qu'on vous appelle, il faut se rendre disponible. La justice prend le dessus sur le travail. » Malgré toutes

i
www.pianos.fr

les contraintes inhérentes à cette fonction, Sylvie Fouanon y est attachée. « C'est un titre, une position, qui rejaillit favorablement sur notre activité. » La restauratrice a fait des émules ; sa soeur Claire Guiorgadzé, spécialisée dans la restauration de monuments historiques, a été inscrite au tableau des experts 2015 auprès de la cour d'appel de Paris.

**JEAN PAULIGNAN, BIJOUTIER-JOAILLIER**

« Une démarche presque philanthropique »

Maître artisan bijoutier-joaillier à Thuir, Jean Paulignan est expert judiciaire auprès de la cour d'appel de Montpellier depuis 1991. « Mon premier cas concernait une malfaçon sur des fontes. » Malgré une année de droit et la présidence du conseil des prud'hommes de Perpignan, Jean Paulignan reconnaît volontiers que la fonction d'expert judiciaire peut être intimidante. « On a peur de se tromper. » En 24 ans, l'artisan est intervenu sur une vingtaine de cas... dont un en Principauté de Monaco. « Il s'agissait aussi de malfaçons, mais les sommes en jeu étaient considérables : des centaines de milliers d'euros. » Jean Paulignan met un point d'honneur à effectuer ses expertises minutieusement, leur consacrant le temps nécessaire. « Ça occupe, mais les avantages sont certains. Pour le public, un expert est un homme qui connaît tout. J'ai aussi la satisfaction d'aider les magistrats à résoudre certaines affaires. »

Depuis 1994, l'artisan est également assesseur de la Commission de conciliation et d'expertise douanière.



i
www.bijou-paulignan.com

Il a été sollicité sur une quinzaine de cas. « J'habite à proximité de la frontière espagnole et il peut y avoir pas mal de trafic, notamment de bijoux. Mon rôle est d'évaluer les pièces que les douaniers me soumettent. »

L'APPRENTISSAGE C'EST VOTRE AVENIR

POUR L'APPRENTI UN AVENIR PROFESSIONNEL

« Je sais qu'à diplôme égal, un employeur va toujours préférer celui ou celle qui connaît le monde de l'entreprise »

**Joshua, 18 ans,
DUT techniques de
commercialisation à
Montpellier, Hérault**

UNE SOLIDE FORMATION

qui allie apprentissage théorique et pratique.

UN VRAI SALAIRE

entre 25 et 78% du SMIC et jusqu'à 93% du SMIC pour un apprenti handicapé.

DES DROITS ET AVANTAGES

comme pour les autres salariés (congés payés, visite médicale, compte personnel de formation, etc.)

POUR L'ENTREPRISE UN pari d'avenir

UN FUTUR SALARIÉ

formé et adapté à la culture de votre entreprise.

DES PRIMES ET DES AIDES FINANCIÈRES

- Exonération de cotisations sociales
- Prime à l'apprentissage et aide au recrutement
- Aide "Contrat de génération" (4 000 € par an pendant 3 ans à l'issue du contrat)
- Crédit d'impôts
- Aides complémentaires Agefiph (jusqu'à 9 000 €) pour le recrutement d'une personne handicapée quel que soit son âge.

« C'est un moyen d'assurer des recrutements efficaces. »

**Jean-François Blanchet,
directeur général
du groupe BRL à
Montpellier, Hérault**



65% des apprentis ont un emploi 7 mois après leur formation

Source : note d'information de la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (Ministère de l'Education Nationale - mars 2014)

80% des professionnels ayant embauché un apprenti sont satisfaits et réembauchent un autre apprenti à la fin du contrat

Source : CCI France (2011)



WWW.APPRENTISSAGE.GOUV.FR